Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 037-213700974-20250324-2025_06-AR

Commune de
DOLUS LE SEC

ARRETE MUNICIPAL N° 04-2025

Portant mise à jour du PLU

Le Maire de Dolus-le-Sec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 151-43, L 152-7, R 151-51 et suivants relatifs au contenu des annexes du PLU et L 153-60 et R 153-18 relatifs à leurs mises à jour,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du 03 mai 2016 et la révision allégée n° 1 approuvée par délibération du 21 mars 2023 ?

Vu le schéma de distribution d'eau potable de la Commune de Dolus-le-Sec établi par le Conseil d'Exploitation Service Eau Potable et Assainissement de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des annexes du PLU,

ARRETE

Article 1 : Le plan local d'urbanisme de la commune de Dolus-le-Sec est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, est annexé au PLU le schéma de distribution d'eau potable.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois à la mairie et publié sur le site de la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine – Service d'Application du Droit des Sols (ADS).

A Dolus-le-Sec, le 24 mars 2025
Le Maire,
Régis GIRARD

MAIRIE DE DOLUS-LE-SEC 37310 (Indre-et-Loire)